



Conditions générales de parrainage

Eligibilité du parrainage :

- le parrain doit être client de Free d'Home
- le filleul doit être majeur, résider en France métropolitaine, dans la zone d'intervention de Free d'Home.

Conditions du parrainage :

- chaque client Free d'Home peut parrainer un nombre illimité de personnes physiques
- le filleul doit souscrire un contrat de prestations régulières avec un forfait minimum de 4 heures par semaine.

Validité du parrainage :

Sous réserve du respect des conditions, l'attribution d'un chèque cadeau d'une valeur de 15 € ou de la gratuité d'une heure de prestation au domicile du parrain, se fait dès la facturation de la 24^{ème} heure de prestations régulières du filleul ; si :

- à cette date le filleul est toujours client de Free d'Home, à jour de ses règlements
- à cette date le parrain est toujours client Free d'Home, à jour de ses règlements.

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, le parrainage ne pourra se faire.

Toute réclamation au regard du parrainage devra se faire dans un délai d'un mois maximum, à compter de la date de la 24^{ème} heure de prestations régulières du filleul. 